

# Dispositif Argent de Poche 2026

Tu as entre 14 et 17 ans (né(e)s entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2012), tu habites TEILLE et tu souhaites t'investir dans ta commune.

Le dispositif « ARGENT DE POCHE » organisé par la mairie te propose d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de ton cadre de vie dans une démarche citoyenne les 13, 15, 16 et 17 juillet et tu recevras en contrepartie une indemnisation de 15 euros par demi-journée (3h par matinée).

Si tu es intéressé par ce dispositif,

- > remplis vite ton "dossier d'inscription " dans le formulaire
- > envoie le formulaire et les pièces à joindre à [mairie@teille44.fr](mailto:mairie@teille44.fr)

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 26 juin 2026,

Le dossier ne sera validé qu'après vérification des éléments

-dossier d'inscription

-pièces à joindre

1. Photocopie d'une pièce d'identité
2. Justificatif de domicile
3. Photocopie de l'attestation d'assuré social
4. Attestation d'assurance responsabilité civile
5. Contrat d'engagement signé de la part du jeune (section 3)
6. Autorisation parentale complétée et signée (section 4)

---

\* Indique une question obligatoire

1. Adresse e-mail \*

---

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie de Teillé au 02-40-97-23-15

2. NOM \*

---

3. Prénom \*

---

4. Sexe \*

*Plusieurs réponses possibles.*

Masculin

Féminin

5. Date de naissance \*

\_\_\_\_\_

*Exemple : 7 janvier 2019*

6. Adresse \*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

7. Code postal et Commune \*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

8. Téléphone jeune

\_\_\_\_\_

9. Adresse mail jeune

\_\_\_\_\_

10. Situation scolaire

---

11. Téléphone responsable légal \*

---

12. Adresse mail responsable légal \*

---

13. Disponibilités vacances d'été 2026 \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- lundi 13 juillet
- mercredi 15 juillet
- jeudi 16 juillet
- vendredi 17 juillet

*Passer à la question 14*

## CONTRAT D'ENGAGEMENT

Ce contrat est un engagement entre trois parties, celle du participant à respecter les points ci-dessous, de l'encadrant du dispositif à observer le respect de chacune d'entre elles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées et du représentant de la collectivité. Lisez attentivement ce document avant de le signer.

### Article 1 : Ponctualité

> J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous.

Toute personne arrivant en retard ne sera pas acceptée.

> Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

### Article 2 : Périodicité de l'activité

> L'activité Argent de Poche se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 comprenant une pause d'une demi-heure (9h00 – 12h30).

### Article 3 : Réalisation des chantiers

> Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés, y compris tous les accessoires (montre, bijoux ....),

> Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables ou tout autre appareil électronique est interdit durant les chantiers.

### Article 4 : Qualité des tâches effectuées et comportement pendant le chantier

> Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

> Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants,

> Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, les riverains et les autres participants du chantier,

> Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier. Je remets le matériel à l'encadrant à l'issue du chantier,

> Je veille à respecter les règles de sécurité pour moi et les autres participants,

> Je respecte les personnes, l'activité et l'environnement où je me trouve.

### Article 5: Sanctions en cas de non respect d'un des points énoncés ci dessus

> Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de Poche »

> Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant pour les encadrants

### Article 6: Indemnisation du chantier

> Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité.

Cette indemnité est fixée à 15 euros par demi-journée de chantier.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

14. Fait à \*

---

15. Le \*

---

*Exemple : 7 janvier 2019*

16. Signature du participant précédée de la mention "lu et approuvé" \*

*Plusieurs réponses possibles.*

Lu et approuvé

*Passer à la question 17*

#### AUTORISATION PARENTALE

Formulaire à faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal  
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier d'inscription ne pourra pas être pris en compte.

La Commune de Teillé ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération «Argent de Poche» et la somme versée pour la participation des jeunes ne pourra être considérée comme un salaire

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser au cours de l'activité ou au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

La Commune de Teillé s'engage à souscrire auprès d'une assurance notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Dans le cadre du dispositif « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec les jeunes. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés à des fins de communication concernant le dispositif et non à des fins commerciales (Bulletin communal, site Internet, ...).

17. Je soussigné(e), (NOM, Prénom) \*

---

18. responsable légal de (NOM, Prénom du jeune) \*

---

19. autorise mon enfant à participer au dispositif « Argent de Poche » sur la Commune de Teillé et avoir pris connaissance du «Contrat d'engagement». \*

*Plusieurs réponses possibles.*

Oui

Non

20. cocher la ou les case(s) choisie(s) \*

*Plusieurs réponses possibles.*

J'autorise tout médecin à intervenir en cas d'urgence et, si nécessaire sous anesthésie.

J'autorise les encadrants à véhiculer mon enfant dans le cadre du chantier ou en cas de nécessité.

21. cocher la case choisie \*

*Une seule réponse possible.*

Autorise les prises de vue de mon enfant

Refuse les prises de vue de mon enfant

22. Fait à \*

---

23. le \*

---

*Exemple : 7 janvier 2019*

24. Signature du participant précédée de la mention "lu et approuvé" \*

*Plusieurs réponses possibles.*

Lu et approuvé

### **Pièces à Joindre**

25. Copie de la Carte d'identité \*

Fichiers envoyés :

26. Justificatif de Domicile \*

Fichiers envoyés :

27. Copie de l'attestation de droits à l'assurance maladie \*

Fichiers envoyés :

28. Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile (hors scolaire) \*

Fichiers envoyés :

---

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

**Google Forms**